

Délibération du conseil municipal

DU **jeudi 30 septembre 2010**

n° **10**

page **1/2**

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Modification de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) : réduction du périmètre, avis du conseil municipal après accord du Préfet

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2010, le conseil municipal a approuvé le projet de modification de la ZPPAUP, consistant à exclure de son périmètre une parcelle destinée à recevoir un équipement public de sport et de loisirs.

Le projet de modification ainsi adopté a fait l'objet d'une transmission à monsieur le préfet de département pour être soumis à enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 juillet au 2 août 2010. Elle a donné lieu à un avis favorable sans réserve de la part du commissaire enquêteur et, par courrier du 6 septembre 2010, monsieur le préfet de département a fait connaître son accord sur le projet de modification de la ZPPAUP.

En application du décret du 30 mars 2007, notre conseil est appelé à émettre un avis définitif sur le projet de modification, ce qui conduira ensuite monsieur le maire à prendre un arrêté portant modification de la ZPPAUP.

* * * * *

VU le code de l'urbanisme,

VU le code du patrimoine et notamment l'article L 642-8 (les modifications des ZPPAUP en cours à la date d'entrée en vigueur de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, continuent d'être instruites conformément aux dispositions antérieures à l'entrée en vigueur de celle-ci)

VU les dispositions relatives aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, et en particulier le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007,

VU l'arrêté municipal 08U612 du 17 décembre 2008 portant création de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager,

VU la délibération n° 28 du conseil municipal du 8 juillet 2010 approuvant le projet de modification de la ZPPAUP,

VU l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de la ZPPAUP du 19 juillet au 2 août 2010,

Délibération du conseil municipal

DU 30 septembre 2010

n° 10

page 2/2

CONSIDERANT le dossier de modification de la ZPPAUP soumis à enquête publique, du 19 juillet au 2 août 2010,

CONSIDERANT le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 26 août 2010,

CONSIDERANT l'accord de monsieur le préfet de département en date du 6 septembre 2010,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

d'émettre un avis favorable sur le projet de modification de la ZPPAUP,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 07/10/2010 n° 2730
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS